

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juillet 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DU
SCHEMA CYCLABLE
DE LA VILLE DES
LILAS ET DE SON
PLAN D' ACTIONS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERGERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Sonia Angel par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER, Bénédicte BARBET par Brigitte BERGERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Arnold BAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023**OBJET : APPROBATION DU SCHEMA CYCLABLE DE LA VILLE DES LILAS ET DE SON PLAN D' ACTIONS****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales**VU** la délibération du Conseil régional d'Ile de France CR2017-77 du 19 mai 2017 relative au Plan Vélo Régional, modifiée par les délibérations de la même instance CP2018-192 le 30 mai 2018 et CP2020-272 le 27 mai 2020,**VU** le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 / 2025 actualisé et adopté par le Conseil Municipal du 9 mars 2023,**CONSIDERANT CE QUI SUIIT :**

Dans l'objectif de poursuivre sa stratégie de développement durable et de renforcer l'effort en matière d'adaptation au changement climatique, la Ville des Lilas a souhaité se doter d'un schéma stratégique cyclable et d'un plan d'actions des mobilités partagées pour les années à venir. L'objectif est double : répondre aux enjeux de développement des modalités actives sécurisées et mettre en cohérence les différentes politiques « vélos » à différentes échelles.

Ainsi, la ville des Lilas a lancé fin 2020, avec l'aide du Bureau d'Etude INGETEC, une réflexion en concertation avec les habitants, les associations de promotion du vélo et des mobilités « douces » de la ville afin de partager à la fois le diagnostic et les orientations mais aussi le schéma de principe des aménagements cyclables à venir.

Les aménagements cyclables identifiés dans le plan d'actions s'inscrivent dans le souhait de limiter voire effacer les coupures urbaines en développant des itinéraires principaux et secondaires tout en permettant à chacun de réaliser ces trajets vélo quotidiens ou de loisir en toute sécurité.

Plusieurs aménagements cyclables sont aujourd'hui programmés (rue de Paris, boulevard de la Liberté, avenue des combattants en Afrique du nord, boulevard du Général Leclerc de Hautecloque...) et ont fait l'objet de demande de financement (Plan vélo métropolitain, Aménagement des pôles gare / IDFM...), pour la période 2023 / 2025.

D'autres sont à venir tels que l'avenue Faidherbe, la rue des Bruyères, l'avenue Georges Clemenceau... Le travail de maillage local sera aussi à développer dans les années à venir afin de contribuer à la pratique cyclable sur le territoire, sur la période 2026 / 2032.

Le programme de la 1^{ère} phase s'élève à 9 585 000€ HT dont 6 000 000€ HT sous maîtrise d'ouvrage de la ville des Lilas.

L'approbation du « plan vélo » permettra à la ville de solliciter des aides financières complémentaires notamment auprès de la Région Ile de France dans le cadre de son « plan vélo » régional.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le plan d'action présenté en annexe de la présente délibération**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** Approuve le schéma cyclable de la ville des Lilas

ARTICLE 2 : Approuve le plan d'actions de la ville en faveur du vélo

ARTICLE 3 : Les dépenses de la 1^{ère} phase seront réajustées dans Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 / 2025.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 3 voix contre et 0 abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230705-D75-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance



Arnold BAC

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

12 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.